



COMITE REGIONAL CORSE

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2019

Début de séance : 9h03

Introduction

Remerciements de Jo Vrijens pour la présence de Sébastien Grandjean, Secrétaire Général de la FFESSM.

Bilan des commissions

Commission Juridique : Michèle Richard Lentali

Il n'y a pas de rapport d'exercice ni de bilan cette année, car les fonds alloués en 2018 n'ont pas été dépensés. Il a été difficile de faire un budget prévisionnel ; la Commission Juridique Régionale souhaitant se mettre au service des clubs et licenciés, elle aimerait avoir en retour les attentes pour mieux répondre aux besoins.

La Commission Juridique Régionale a été représentée à l'AG Nationale à Amnéville en mars 2018 pour rencontrer ses homologues régionaux et le président de la Commission Nationale. Elle participe également aux réponses aux questions remontées à la Commission Nationale.

La Commissions Juridique Régionale a aussi participé à une réunion organisée par le CODEP 2A consacrée aux expertises judiciaires et retour d'expériences de ces dernières, animée par Philippe Schneider.

La subvention de 500 € n'a pas été dépensée. Pour le nouvel exercice, le même montant de subvention a été demandé.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Est-il possible de plonger dans les zones de cantonnement de pêche ? Est-ce que la Commission Juridique Régionale peut se saisir du dossier ?

Réponse de Jo Vrijens : Avant d'activer la Commission Juridique Régionale, il convient de saisir en 1^{er} lieu le Comité Régional. Jo Vrijens demande à Gilles Granelli de lui adresser un courrier pour formaliser la demande qu'il fera suivre à qui de droit.

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de SC de la Cote des Nacres (04200021) : Il est difficile de voter un bilan qui n'existe pas.

Réponse de Jo Vrijens : Jo Vrijens confirme en effet qu'il n'y aura pas de votes. Il s'agit juste d'une information orale sur l'activité mais pas d'une validation d'un bilan.

Commission Médicale : Bruno Grandjean

Il n'y a pas de bilan ni de rapport d'exercice cette année. La Commission Médicale Régionale est moribonde, avec beaucoup de médecins qui en sont partis. La Commission Médicale est une commission de services qui doit être sollicitée par la technique.

L'an dernier, lors de sa réélection, Bruno Grandjean avait évoqué la formation des médecins. Ce projet ne s'est pas concrétisé pour le moment. Bruno Grandjean l'a toujours en projet mais ne le concrétisera pas tant que la société savante Médisub ne finalisera pas ses recommandations. Bruno Grandjean espère que les recommandations seront finalisées cette année.

Point sur les accidents de plongées traités en Corse : 36 accidents réels. Ne sont pas comptabilisés là-dedans les accidents ayant entraînés un décès sans traitement préalable. Sur les 36 accidents, 1 plongeur a gardé des séquelles. Sur ces 36 accidents, la cause serait 100% de non-respect de procédures.

La subvention de 1000 € n'a pas été consommée. Pour le nouvel exercice, le même montant de subvention a été demandé.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (04200070C) : Sur les 36 accidents, quels types de plongées ont été effectués ?

Réponse de Bruno Grandjean: tous niveaux de plongées sont concernés, y compris des N1, avec visiblement une répartition habituelle, même si l'étude n'a pas été poussée plus loin : environ 1/3 sur des N1, 1/3 sur des N2/N3 et 1/3 au-delà.

Question d'EPIC (0420021C) : A propos des médecins fédéraux, la liste est-elle renouvelée tous les ans ? Le médecin doit-il être licencié ? Quel est la démarche pour devenir Médecin Fédéral ?

Réponse de Bruno Grandjean : C'est le président du club qui propose et qui demande à la Commission Régionale son avis.

Question de Clément Druilhe : On nous dit qu'il y a 8 médecins fédéraux. Or la liste n'est pas à jour sur le site. De même, qu'a fait la Commission Médicale sur ces missions de formation ? De plus, sur l'ensemble des missions définis sur le site, peu d'entre elles semblent prises en compte.

Réponse de Bruno Grandjean : Un médecin ne devient fédéral que s'il est volontaire. Ce qui est très compliqué. De plus la décision est très politique. La mise à jour du site se fera cette année. Au-delà de ça, la Commission Médicale est une commission de services. Elle est à la disposition des autres Commissions qui peuvent la solliciter sur l'ensemble des sujets définis.

Question d'Alain Lachuries d'Odyssée Plongée (0420043C) : Quelle est le rôle de la commission médicale et de prévention ? Ce rôle n'est-il pas antagoniste avec les derniers signalements ?

Réponse de Bruno Grandjean : Il y a eu un signalement cette année. Il y a le rôle de Président de la Commission Médicale Régionale et d'un autre coté il y a le rôle du médecin qui reçoit l'accidenté. Il n'y a pas d'antagonisme, chacun a un rôle bien défini.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Suite à ce signalement et à cette position de Président de la Commission Régionale et de médecin hyperbare, n'aurait-il pas été préférable d'anticiper en appelant le dirigeant plutôt que de signaler pour essayer d'avoir une issue à l'amiable ?

Réponse de Bruno Grandjean : Le jour de l'accident, il y a eu appel au dirigeant, non joignable. Il a fallu lancer la procédure, une fois celle-ci entamée, il était difficile de l'arrêter.

Réponse d'Alain Lachuries d'Odysée Plongée (0420043C) : Tout le monde a bien compris qu'il s'agissait d'Odysée Plongée. Alain rappelle qu'il a rappelé Bruno Grandjean suite à son message mais que celui-ci n'a pas rappelé en suivant.

La discussion s'arrête là, le litige en question ne devant pas faire partie du débat de l'AG et devant être traité par ailleurs si nécessaire.

Commission Biologie et Environnement : Daniel Buron

Daniel Buron présente le rapport d'activité 2018 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Participation aux diverses réunions (AG régionale, nationale et autres réunions)
- 2 grandes actions au profit de la sensibilisation du grand public : Vita Marina à Propriano et la Mer en Fêtes
- Alien : un fléchissement sur cet exercice. Les actions n'ont pas été menées (notamment après un changement du mode de fonctionnement des avances budgétaires par l'OEC, la région ayant refusé de faire l'avance de frais).
- Natura 2000 : peu de réunions cette année
- Parc Marin : 4 réunions de travail
- Doris et BioObs
- Mortalité des grandes nacres
- Etat des brevets et des formations : cette année une nouveauté les FB1+ ont la possibilité de valider les PB2

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

La subvention de 1500 € n'a pas été dépensée dans sa totalité notamment car les formations n'ont pas eu lieu. Pour le nouvel exercice, cette somme est reconduite. Un des projets pour 2019 est le renforcement de l'équipe de formateurs, le développement de la plongée jeune, la participation aux stages FBx organisés par la Commission Bio Nationale et l'organisation de stages de tous niveaux de plongeurs Bio. Les sciences participatives seront également un point clé de l'activité Bio.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : Les réunions sur la réserve nord auxquelles assiste la Commission Régionale Bio font-elles l'objet de PV et Comptes rendus ? Si oui est-il possible d'y avoir accès ?

Réponse de Daniel Buron : Pour le parc marin oui il existe bien des PV, pour Scandola pas de PV en particulier mais on peut regarder quels CR pourraient être mis en place

Complément de Jo Vrijens : Les documents disponibles seront mis à disposition sur le site Internet du Comité Régional.

Rapport de la Commission Biologie soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Commission Archéologie : Hervé Alfonsi

Hervé Alfonsi présente le rapport d'activité 2018 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Epave Sanguinaire C
- Nouveau sondage sur le site de Cala di Farru
- Actions de formation et de sensibilisation auprès du grand public (participation à Vita Marina à Propriano, animation d'ateliers auprès des enfants, conférences diverses, ...)
- Publications dans divers magazines (notamment dans Subaqua sur le sondage de l'épave Sanguinaire C)
- Reportage sur Via Stella sur l'épave Sanguinaire C
- Participation à l'AG nationale d'Amnéville

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

La subvention de 3500 € a été dépensée. Pour l'an prochain, il a été demandé de continuer les fouilles sur l'épave Sanguinaires C ainsi que des prospections dans le golfe d'Ajaccio et de maintenir l'ensemble des actions de sensibilisation. A ce titre la même subvention a été demandée

Rapport de la Commission Archéologie soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Commission Apnée : Patrick Poggi

Patrick Poggi commence par remercier l'équipe qui l'entoure (au niveau de la Commission mais également au niveau de chaque club). Il présente le rapport d'activité 2018 mis à disposition sur le site du Comité Régional et en détaille les actions :

- Formations et licences
- Journée encadrant « apnée » visant un public d'encadrant scaphandre via le Codep 2A
- Journée prévention et environnement maritime
- Compétition

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

La subvention de 2000 € a été dépensée à hauteur de 1400 € avec principalement la location du bateau du CSJC pour la pratique de l'activité. Pour l'exercice à venir, la même somme a été demandée

Question d'Alain Lachuries d'Odyssée Plongée (0420043C) : Beaucoup de choses ont été faites cette année et Alain s'en réjouit. Alain ouvre cette année une structure commerciale Apnée. Dans le rapport de la Commission Région Apnée, il est précisé qu'il sera organisé sur 2019 une journée encadrants pour les clubs associatifs. Les structures commerciales pourront-elles y assister ? Y a-t-il des formations MEF1 prévues cette année ?

Réponse de Patrick Poggi : Bien sûr, il n'y a aucun problème pour participer à la journée encadrants. Concernant les MEF1, pour le moment il n'y a pas de session prévue mais il y a de plus en plus de demandes, le calendrier sera donc sûrement amené à évoluer.

Jean-Luc Gisselaire de SC de la Cote des Nacres (04200021) : Dans le budget 2019, il y a un poste support publicitaire de 400 €. De quoi s'agit-il ?

Réponse de Patrick Poggi : Il s'agissait de T-Shirt. Ce poste a été enlevé, car il restait du budget en 2018 et cette dépense a finalement été effectuée sur l'exercice 2018.

Rapport de la Commission Apnée soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Commission Technique : Arnaud Zaragoza

Arnaud remercie l'ensemble des cadres de la région, ainsi que ses prédécesseurs, le bureau de la CTR.

Arnaud Zaragoza présente le rapport d'activité 2018 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Les formations de cadres
- Les agréments CTR
- Les cursus MF2 (stage initial, cycles de formation et diplômes obtenus dans la région)
- Les TIV et le Secourisme
- Le Collège régional des instructeurs
- Les actions d'informations aux encadrants

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

Quelques informations complémentaires sur les sujets :

1) Agréments de la CTR : La CTR présente l'allègement pour les petites structures associatives n'atteignant pas le quota de licences mais ayant les E4 nécessaires à l'accueil de stagiaires.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : Pourquoi faire le distinguo entre SCA et Association ?

Réponse de Jo Vrijens : Le but de cette procédure d'agrément était d'éviter les abus (pour permettre une qualité de formation avec une vraie activité fédérale permettant de donner de la matière aux stagiaires). Pourquoi ce distinguo ? Le vrai petit club associatif, disposant d'un E4 mais dépassant difficilement les 11 licences, ne pouvait pas accompagner un stagiaire de son club. L'idée était de pouvoir permettre à ces clubs associatifs d'assurer la formation de ses stagiaires, et il a donc été décidé d'assouplir la règle.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : Pourquoi le Comité Régional n'applique pas à lui-même ces règles (il prend le cas d'Isula plongée et de l'Incantu visant directement Jean-Pierre Vignocchi et Jo Vrijens) ?

Réponse de Jean-Pierre Vignocchi : Il n'y a aucune ambiguïté, ni aucune non-conformité quant à l'application de la règle concernant les agréments.

Réponse de Jo Vrijens : Les membres du Comité Régional appliquent à eux-mêmes ces quotas, sachant que les 2 structures citées font parties des plus pourvoyeurs de licences. La seule modification faite ici avait pour objectif d'alléger la procédure pour les petites associations comme cela avait été demandé l'an dernier lors de l'AGE.

Remarque de Jean-Claude Malerba : il confirme qu'il n'aura de cesse de mettre à mal le bureau actuel et qu'il mettrait le temps qu'il faudra pour le faire « sauter ».

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : Pourquoi un licencié corse qui ne fait pas son stage dans une structure agréé se voir refuser une participation à un examen ? Jean-Claude Malerba fait alors appel à Sébastien Grandjean.

Réponse de Sébastien Grandjean : il découvre ce point donc ne se prononce pas sur le sujet

Réponse de Jo Vrijens : Encore une fois, cet agrément en place depuis plusieurs années maintenant a fait ses preuves, que ce soit en qualité de formation mais également en nombre de licences et de certifications faites par les structures agréées. Ce modèle a été présenté à d'autres régions et certaines s'intéressent au modèle (c'est le cas de PACA).

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : On est bien d'accord qu'une structure non agréé qui a un E4 peut quand même accueillir des stagiaires pédagogiques ? Qu'il s'agit juste d'une impossibilité de participer à l'examen ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : Oui

Activité des centres agréés : 22 centre agréés représentent 1677 licences (soit 313 licences de plus que 2017) et 1718 certifications (soit 626 certifications de plus que 2017).

2) Formations TIV : L'activité TIV a été modifiée en 2016. Un recyclage doit être effectué obligatoirement tous les 5 ans donc en 2021. Actuellement, il y a maximum 4 formateurs TIV actifs en Corse sur 14 formateurs. Il est donc important de recycler des formateurs TIV en Corse (le prochain recyclage a lieu début octobre 2019) et de susciter de nouvelles vocations pour augmenter le nombre de formateurs actifs.

3) Le Collège Régional des Instructeurs : 1 postes d'IRS a été proposé cette année. Les candidatures doivent parvenir un mois avant le séminaire des Instructeurs en fin d'année.

4) Actions d'informations aux encadrants : la CTR présente la journée « encadrants » menée en novembre à l'initiative du CODEP 2A.

Remarque de Jo Vrijens : Il aimerait que cette journée encadrant organisée par le CODEP 2A, devienne une journée Régionale et intègre le CODEP 2B.

Réponse d'Arnaud Zaragoza : Ce point est à réfléchir en effet pour la saison 2019

Evolutions à venir :

1) Evolutions en cours de la technique :

La RSE au GP N4 et MF2 : A partir de 2019, suppression définitive de la RSE au GP N4 au profit de la DTMR de 25m. Déclinaison identique au MF2 à partir de 2019 mais de 35m.

Conditions de réussite au MF1 : jusqu'à présent, il fallait avoir 10/20 de moyenne pour le groupe de pédagogie et 10/20 pour le groupe RTM + règlementation (avec un minimum de 10 à la règlementation). Un 20/20 en règlementation pouvait compenser un 5/20 en RTM. Maintenant le groupe est splitté en 2 avec un groupe « pratique » et un groupe « règlementation » pour lesquels il faut avoir 10/10 à chacun.

Refonte du MFT : pour gagner en clarté, simplicité et fonctionnalité. Le MFT est axé sur l'identification de compétences en nombre réduit avec une fiche technique par compétences à acquérir en fonction des niveaux. Le support 100% digital sera bientôt disponible. Les premières fiches sont déjà disponibles sur le site de FFESSM.

2) Evolutions en cours du Code du Sport :

Globalement, toutes les demandes faites par la Fédé ont été prise en compte dans les différents échanges avec le Ministère. Il reste 3 points de discussion actuellement :

- **Apnée** : dans toutes les sorties Apnée, il doit y avoir quelqu'un de secouriste. La Fédé demande de mettre la notion « encadrée ». Dans le cadre de sortie autonome, il n'y a pas de besoin de secouriste pour déclencher les secours. Par contre, pour les sorties avec des apnéistes encadrés, il y a une logique à avoir un secouriste à bord.
- **Certificat médical** : le législateur demande un certificat médical obligatoire au-delà de 12m (pour le passage de brevets et pour les explorations). La Fédé demande que le certificat médical soit obligatoire au-delà de 12m uniquement pour le passage des brevets au-delà du PE12.
- **Sécurité surface** : le législateur demande que la sécurité surface soit obligatoire dès qu'il y a 2 palanquées dans l'eau. La Fédé, l'ANMP, le SNMP et l'UCPA demandent que cette clause soit supprimée. Le dossier a été remonté au Directeur des Sports.

*Rapport de la Commission Technique soumis au vote : approuvé à la majorité (98,09%)
Abstention : 1000 voix de Flabelline la plongée en Corse (04200157)
Contre : 101 voix de Favone Plongée (0420045C)*

Remise des médailles de la FFESSM

Jo Vrijens a tenu à remettre en fin de matinée des médailles de la FFESSM. Des médailles de bronze ont été décernées à : Karine Lérissel, Sabine Guiraud, Eric Olivi, Clément Druilhe, Stéphane Ramazzotti et Jean-Marie Neyrou.

Levée de séance : 12h35

Reprise de séance : 14h12

Nombre de clubs représentés : 40 clubs représentés sur 74 au total, soit une représentativité de 54,05%. Le nombre de voix représentées : 57757 sur 73304 soit une majorité de 78,79%. Le quorum est donc atteint. L'AG est déclarée ouverte.

Rapport du Président : Jo Vrijens

Jo Vrijens remercie l'ensemble des clubs pour leur représentativité. Il revient sur le bilan de l'année et notamment sur :

- les efforts financiers pour rembourser la dette qui devrait se confirmer pour la fin de l'olympiade
- la communication au niveau du site Internet (sujet de rentabilité) et de Facebook
- l'effort des commissions
- la transparence dans le CR de réunions, les comptes, ...

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport du Président soumis au vote: approuvé à l'unanimité

PV de l'AG 2017 soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Election du médecin au sein du Comité Directeur Régional :

L'année précédente, les statuts de la région ont été modifiés. Ces nouveaux statuts prévoient la présence d'un médecin au sein du Comité Directeur Régional. Ce poste est jusqu'à présent vacant. Bruno Grandjean se présente.

*Election de Bruno Grandjean en tant médecin du Comité Directeur Régional :
306 voix non exprimés, 7813 voix contre, 49638 voix pour – Elu à 85,94%*

Informations diverses :

1) Nouveau site Internet de la FFESSM

La FFESSM est en train de créer un nouveau site internet. La mise en place de nouveau site devrait se faire en juin.

Ce nouveau site prévoit notamment un carnet de plongée en ligne. On va y trouver plein de nouveautés :

- un page d'accueil avec de statistiques notamment sur les 10 dernières plongées
- la possibilité d'importer des photos directement en lien avec Doris
- l'accès à l'ensemble des plongées
- la saisie des plongées (en situation d'autonomie ou non). Les encadrants auront la possibilité d'importer leur tampon dans leur espace personnel pour que le plongeur puisse l'utiliser.
- la prise en compte de l'apnée
- la description des sites de plongée

Ce nouveau carnet permettra également à la FFESSM de communiquer (exemple : parler de l'AG). Cette 1^{ère} version sera également ouverte aux non licenciés avec des fonctionnalités moindres. La 2^{ème} version devrait voir le jour en 2019 avec l'import du carnet BioObs, l'intégration du passeport de plongée au niveau technique et la possibilité d'intégrer des informations sur les ordinateurs utilisés. Dans la 3^{ème} version, il y aura l'intégration des autres commissions et des livrets pédagogiques mais il n'y a pas encore de date de mise à disposition.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : Si un plongeur arrête sa licence, pourra-t-il continuer à bénéficier de ce carnet ? Ou au moins aura-t-il toujours accès à l'historique ?

Réponse de Jo Vrijens : Oui c'est prévu

Remarque d'Alain Désogères de la Palanquée CIP Porto Vecchio (04200017) : Si un plongeur a besoin du carnet à l'étranger et qu'il n'y a pas de connexion Internet, comment fait-il ?

Réponse de Sébastien Grandjean : un module sur mobile accessible en mode hors connexion est prévu dans la version 3.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Quel est l'objectif de la mise en place de ce carnet de plongées en ligne ?

Réponse de Sébastien Grandjean : offrir un nouveau service à nos licenciés et essayer de capter de futurs licenciés et de permettre à la FFESSM de communiquer. La FFESSM prépare des campagnes de communication notamment avec Décathlon.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Quel est le gain pour les SCA ?

Réponse de Jo Vrijens : les liens qui seront à disposition des plongeurs sur les informations tarifaires et autres info renverront sur les SCA

Complément de Sébastien Grandjean : une module de recherche de club est également en cours.

2) Nouveautés sur les licences :

Le 15 septembre prochain, les licences n'auront plus de date d'expiration mais auront un QR Code dans lequel les informations seront précisées. C'est une 1^{ère} étape car la licence a pour objectif d'être décentralisée sans aucun support plastique.

De plus, en CDN, il a été acté que le masque des saisies des licences allait changer : le champ « email » va être rendu obligatoire. En contrepartie, il sera supprimé 50% des autres informations. Le licencié recevra alors un email lui donnant un lien vers son espace personnel sur le site internet dans lequel il pourra accéder au carnet de plongées en ligne, il pourra importer sa photo, son CACI, ...

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Est-ce qu'il y a moyen de récupérer les adresses email des licenciés par les clubs ?

Réponses de Jo Vrijens et Sébastien Grandjean : oui mais il n'est pas encore statué sous quel format (export des adresses ou communication directe depuis le site). Ce point est en cours d'étude et avec le respect de la RGPD.

3) Quelques informations sur les SCA :

Produits pour les SCA : Actuellement les SCA représentent 10% des licences de la FFESSM, 25% des brevets et 700 K€ en chiffres d'affaires. Les produits mis en place par les SCA en 2019 :

- livrets N1 mis à disposition de manière gratuite (également pour les clubs associatifs)
- les kits PE12 : Jo vrijens a demandé que l'on construise un pack PE12. Quand le PE12 passe au travers du pack découverte, le plongeur reçoit un petit pack. Quand le PE12 est fait directement, il n'y a rien de fourni au plongeur.

Expérimentation sur les licences à 1€ : Il y a eu une expérimentation faite en Occitanie de mettre la licence à 1 € entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre. Le nombre de licences a augmenté, mais il y a eu une perte financière pour la FFESSM, pour la Région et pour le CODEP. Néanmoins cette expérimentation sera recommencée.

Pour la Corse, cette expérimentation ne pourra pas être envisagée avant la prochaine olympiade tant que la dette n'est pas totalement remboursée.

Les contrôles : En PACA, les contrôles sont compliqués avec parfois des fermetures abusives. Ce type d'abus peut également arriver en Corse. Si suite à un contrôle abusif, il y a fermeture administrative ou enquête sur le dirigeant amenant au tribunal, la FFESSM prendra en charge la défense avec Pierre Dunac.

La représentativité des SCA : le législateur a mis la barre à 20% des voix. La FFESSM la création des SCA a décidé de limiter cette représentativité à 10%. Jo Vrijens soutient le fait de passer les SCA à 20%. Suite à différents échanges, un vote sera effectué au sein du comité directeur national en mars puis passé en AG Extraordinaire un peu plus tard.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Est-ce que la FFESSM a réfléchi sur le fait de relancer des personnes ayant fait un baptême ? Par exemple : envoyer une communication sur la pratique de l'activité, voire sur les clubs à proximité, ...

Réponse de Jo Vrijens : cela impliquerait de demander à chaque baptême de donner son adresse mail mais pourquoi pas.

Complément de Sébastien Grandjean : Cela pourrait être possible sur le nouveau carnet de plongée. On est sur un nouveau champ de communication.

Question de Clément Druilhe : Concernant le Salon de la Plongée 2020, est-il possible d'envisager la mise en place d'un village Corse ?

Réponse de Jo Vrijens : ce ne sera pas possible sur cette olympiade, car cela demande de l'argent. Et même si les relations avec l'ATC s'améliorent, on ne peut pas envisager pour le moment une organisation de ce type.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : Où en est-on avec les EPI ? On a l'impression d'avoir des informations contradictoires.

Réponse de Jo Vrijens : Qui peut le plus peut le moins. Pour le moment, il convient de fier aux préconisations fédérales.

4) Réunion avec les organismes de contrôle :

Réunion du 15 mars avec les organismes de contrôle : Le Comité Régional organise une journée à Corte avec l'ensemble des organismes de contrôles de la région, de la Haute Corse et la Corse du Sud (Jeunesse et Sports, Répression des Fraudes, Douanes, Affaires Maritimes, Gendarmerie Maritime, Direccte) et la présence d'Alain Delmas (chargé de missions de la FFESSM). Dans cette réunion seront abordés, entre autre:

- les EPI
- les stagiaires pédagogiques
- les modifications du Code du Sport

5) Augmentation des ristournes des CODEP :

Le CNDS en 2018 a été supprimé pour les CODEP. Dans l'avenir, le CNDS disparaît définitivement de par la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui distribuera l'enveloppe du CNDS à la FFESSM qui le redistribuera à ses OD. Mais l'ANS pas encore

créé. On nous assure toutefois que l'enveloppe est à disposition et sera distribuée. Comme les CODEP n'ont pas touché le CNDS en 2018, le Comité Directeur National a décidé de distribuer cette enveloppe aux CODEP (budget national de 120 K€)

6) Assemblée Générale 2020 :

L'olympiade se terminant le 31 décembre 2020, le Ministère a décidé que l'AG 2020 doit avoir lieu fin 2020. Donc en 2020 il y aura 2 AG : une pour le bilan 2019 en février ou mars et une en fin d'année 2020 pour le bilan 2020 avec AG électorale. Visiblement l'AG nationale aura lieu en décembre, l'AG régionale devrait avoir lieu en novembre 2020

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de SC de la Cote des Nacres (04200021) : ce serait bien de calquer l'exercice comptable sur celui des licences, à savoir du 15 septembre N au 14 septembre N+1.

Réponse de Jo Vrijens : ce sera sûrement le cas

Rapport de la Secrétaire :

Bilan quantitatif :

Point sur les structures : 35 clubs en 2018 (vs 36 en 2017) et 45 SCA (vs 41 en 2017)

Licences adultes 2288 (vs 2271 en 2017), licences jeunes 461 (vs 390 en 2017), licences enfants 212 (vs 180 en 2017). Au total sur 2018 : 2861 (vs 2841 en 2017). Globalement légère augmentation des licences au global avec une baisse des licences adultes et une augmentation des licences jeunes et enfants.

Les brevets : croissance des brevets au niveau de la technique avec 2624 brevets (vs 2569 en 2017), croissance des brevets au niveau de la bio avec 32 brevets (vs 11 brevets en 2017), décroissance des brevets apnée avec 19 brevets (vs 25 en 2017).

Question d'Yves Gaudemard : Le nombre de PE12 est en forte hausse, n'est-ce pas au détriment des N1 ? Les PE12 ne rapportent rien à la FFESSM (pas de licences), les N1, si.

Réponse de Jo Vrijens : le nombre de N1 se porte bien donc non seulement ça ne nuit pas aux formations N1 mais ça incite plutôt les gens à y aller.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : Gilles demande s'il existe une possibilité de faire des statistiques au niveau national sur le sujet. Les PE12 restent-ils PE12 ou passent-ils le N1 ?

Réponse de Jo Vrijens : oui pourquoi pas

Bilan sur le site internet:

Après 2 ans d'existence, le site web a quasiment doublé le nombre de sessions et d'utilisateurs connectés. Les institutions qui se servent du site pour communiquer. Les statistiques de connexion ont été présentées : nombre de sessions, nombre d'utilisateurs, nombre de clics sur les bannières partenaires, ... Les évolutions proposées pour une meilleure visibilité du site sont la mise à place d'une carte des sites de plongées, d'une optimisation de l'arborescence du

dite et particulièrement de la CTR, une communication descendante vers les structures et la refonte des sites de la médicale, de l'apnée et de la juridique

Depuis 2018, il a été mis en place une page Facebook en lien avec le site pour booster la communication vers l'extérieur. Il est important que l'ensemble des structures relaie les informations de la page sur leur propre page pour augmenter le nombre de personnes atteintes.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : pourquoi le rebond sur les pages club est-il si important ?

Réponse de Chantal Margouet : probablement ne sommes-nous pas assez clairs sur les nomenclatures, les gens ne trouvent pas ce qu'ils cherchent précisément.

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de SC de la Cote des Nacres (04200021) : il ne veut pas que les coordonnées GPS des sites apparaissent sur la carte pour éviter les pillages par plongeurs sauvages et chasseurs.

Réponse de Jo Vrijens : on peut n'afficher qu'une localisation peu précise avec les caractéristiques de la plongée, puis les clubs qui plongent sur ce site.

Remarque d'Éric Olivi : l'accès aux rubriques de la CTR est à améliorer car il y a des difficultés d'accès sur certains points.

Réponse de Jo Vrijens : il faut en référer directement à la CTR qui verra quoi faire.

Pour plus d'informations sur le bilan quantitatif et le site, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Secrétaire soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Rapport de la Trésorière :

Budget des commissions :

Tous les comptes bancaires des commissions sont rattachés au compte principal du Comité Régional. Il n'y a rien à signaler sur les budgets des commissions. Tout le monde a fait des efforts. Il faut continuer.

Commissions	Montant alloué 2018	Montant demandé par les commissions 2019	Montant prévisionnel 2019 validé par le CDR
Apnée	2000 €	2000 €	2000 €
Archéologie	3500 €	3500 €	3500 €
Biologie	1500 €	1500 €	1500 €
Technique	5000 €	6000 €	6000 €
Médicale	1000 €	1000 €	1000 €
Juridique	500 €	500 €	500 €

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de SC de la Cote des Nacres (04200021) : on n'a pas le droit de passer le reliquat d'une année passée sur le budget de la commission lors de l'exercice suivant (référence au budget de la technique qui est passé à 6000€ au lieu de 5000).

Réponse de Jo Vrijens : ce n'est pas ce qu'on a fait. Le reliquat 2018 de la technique a été reversé comme il se doit. Pour 2019, la technique demande 1000€ de plus qu'en 2018 car elle a des projets précis. Le Comité Régional, ayant la possibilité de le faire, lui attribue 6000 comme demandé.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Budget général :

La facturation aux clubs : toutes les factures (hormis 2 clubs) sont envoyées par mail aux clubs le 1^{er} du mois qui sont prélevés le 20. Les clubs doivent archiver leurs factures au fur et à mesure car les demandes de réédition de ces factures en fin d'année sont nombreuses et prennent un temps considérable.

Le Comité Régional se dote d'un logiciel développé gracieusement (juste le prix d'un billet d'avion) qui permettra l'automatisation de l'envoi des factures au format pdf et une gestion simplifiée de la facturation au global.

Bilan général : Au niveau des subventions, il y a un différentiel de 3500 € liés à un budget. Coté budget CNDS, il y a eu un surplus de 520 €. Le poste « Frais bancaires » a augmenté lié au prélèvement SEPA mis en place. Le Comité Régional continue le remboursement de la dette.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Remarque de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : il ne trouve pas normal que le Comité Régional serve de boîte aux lettres pour l'argent d'ALIEN et que cet argent apparaisse en recette.

Réponse de Jo Vrijens : c'est comme ça. Veux-tu qu'on ouvre un compte pour ALIEN ?

Question de Jean-Luc Gisselaire de SC de la Cote des Nacres (04200021) : Pourquoi les commissions n'apparaissent pas dans le bilan. Un poste devrait leur être consacré et on devrait voir apparaître les frais de déplacement et autres engagés par les commissions. Il insiste sur le sujet car il s'y connaît en comptabilité.

Réponse de Jo Vrijens : tout est détaillé dans le bilan des différentes commissions. Le trésorier de la FFESSM a regardé les bilans et les trouve irréprochables. Son avis fait foi, il est l'interlocuteur référent du Comité Régional en la matière

Question d'Yves Gaudemard : Quelques prélèvements ont été rejetés. Les frais bancaires engendrés ont-ils été répercutés au niveau des clubs ?

Réponse d'Aurore Vrijens : Oui ils sont bien refacturés aux clubs

Remarque d'Yves Gaudemard : il y a des frais pour une réunion d'un club centre d'examen. Cela devrait être imputé à la technique.

Réponse de Jo Vrijens : Parfois on a du mal à trouver l'intitulé précis pour une réunion plus politique que technique...

Rapport de la Trésorière soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Quitus de la Trésorière soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Prévisionnel 2019 : Aurore Vrijens

Pour 2019, le calcul des licences a été calqué sur le même nombre qu'en 2018. Le poste « Réunions » a été augmenté, le poste « Site Internet » a été augmenté de par les modifications attendues au niveau du site, le poste « Commission » a été augmenté de par l'augmentation de 1000 € de la Technique. Pour plus d'informations, il convient de se référer au prévisionnel mis en ligne sur le site internet.

Budget prévisionnel 2019 soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Remarque de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) et de Flabelline (04200157) : il s'inquiète de la réunion du 26 mars. Il veut des infos car il faut toujours attendre l'AG suivante pour savoir ce qui s'est passé.

Réponse de Jo Vrijens : si quelque chose d'important, il diffusera via le site.

Fin de séance : 16h48

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUET

Le Président
Jo VRIJENS

